

COMMUNICATION SUR LA CREATION DU SYNDICAT MIXTE POUR LES ETUDES D'AMENAGEMENTS DE LA RN 20

Depuis près d'un an, le Conseil Général de l'Essonne anime un groupe de travail composé de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, la Communauté de Commune du Cœur de l'Hurepoix, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et la commune de Linas afin d'engager des réflexions autour de l'aménagement de la RN 20 entre Massy et Boussy-sous-St-Yon. Il s'agit de structurer la réflexion des collectivités territoriales pour la requalification de cette route en boulevard urbain autour d'un site propre de transport en commun.

Afin de formaliser ces échanges et d'être une réelle force de proposition, il a été décidé, par application de l'article L 5721-62 du CGCT, de créer un syndicat mixte d'études RN 20 regroupant les interlocuteurs sus cités.

Ce syndicat mixte ouvert aura pour objet de :

- « réaliser un schéma de référence pour la requalification urbaine et économique de la RN 20 autour d'un transport en commun en site propre
- assurer la mise en œuvre du schéma de référence en :
 - portant de manière partenariale ses orientations dans les SCOT et les PLU,
 - assurant la coordination des projets avec les maîtres d'ouvrage mettant en œuvre le schéma de référence,
 - veillant à sa prise en compte dans les programmes de travaux pilotés par différents maîtres d'ouvrage,
 - donnant des avis techniques sur des études et des aménagements envisagés par d'autres maîtres d'ouvrage.
- être l'interlocuteur privilégié du STIF concernant l'implantation d'un transport en commun en site propre sur la RN 20.
- Trouver des financements et mettre en place des tours de table financiers.
- Impulser et coordonner une réflexion partagée avec l'ensemble des communes visant à réglementer la publicité le long de la RN 20... ».

Lors de la séance du 25 mars 2009 le Conseil Communautaire d'Europ'Essonne a approuvé les statuts ci-annexés et demandé au Préfet de l'Essonne d'autoriser sa création. Il a également été désignés, sous réserve de signature des statuts dudit syndicat par le Préfet de l'Essonne, 7 représentants titulaires et 7 suppléants, de la CA EE.